

Sommaire des considérations pour les activités du programme-cadre d'éducation physique et santé concernant la COVID-19

Le Sommaire des considérations pour les activités du programme-cadre d'éducation physique et santé concernant la COVID-19 reflète celui du ministère de l'Éducation, [**COVID-19 : directives en matière de gestion, de sécurité et de santé pour les écoles \(2021-2022\) Version 3**](#) (mise à jour le 2 septembre 2021).

Il est important de revoir les politiques et les exigences de votre conseil scolaire, car il peut avoir établi des mesures de sécurité plus élevées concernant la COVID-19.

Dans le cadre des activités du programme-cadre (éducation physique et santé), l'utilisation des éléments suivants est autorisée :

- Installations : gymnases, piscines, vestiaires, salles d'entraînement physique/salles de musculation.
- Équipement : équipement d'éducation physique intérieur (par exemple, ballons, disques) et équipement extérieur partagé (par exemple, gants, bâttes, pagaises).

Définitions d'activités

- **Sports/activités à contact élevé** comprennent les sports/activités qui impliquent un contact physique et/ou une grande proximité entre les individus.
- **Sports/activités à faible contact** impliquent une proximité intermittente ou un contact physique limité et fortuit entre les participants et permettent une distanciation physique la plupart du temps.

Masque

- Les activités à contact élevé et à faible contact sont autorisées à l'intérieur et à l'extérieur comme suit :
 - À l'extérieur :
 - Le port du masque n'est pas requis lors de la pratique d'activités ou de sports à contact élevé ou faible en plein air.
 - À l'intérieur :
 - Le port du masque est encouragé pour les sports en salle (contact faible ou élevé) si l'activité permet un port de masque sécuritaire.
 - Tenez compte des points suivants pour déterminer si « l'activité permet un port de masque sécuritaire » :
 - Les risques physiques potentiels (par exemple, se coincer dans un équipement, présenter un risque d'étouffement, altérer la vision, causer des difficultés respiratoires)
 - L'efficacité du masque (par exemple, changer les masques s'ils sont mouillés ou saturés de sueur).
 - Les fenêtres doivent être ouvertes lorsque cela est possible afin d'augmenter la ventilation
- Déplacements vers et depuis les zones d'activité physique :
 - Les élèves de la première à la douzième année sont tenus de porter des masques non médicaux ou des masques en tissu correctement ajustés à l'intérieur de l'école, y compris dans les couloirs (par exemple, durant les déplacements vers et depuis la zone d'activité, à l'intérieur des vestiaires) ainsi que dans les véhicules scolaires (par exemple, durant les déplacements vers et depuis des installations à l'extérieur du terrain de l'école, d'autres écoles).
 - Des exigences supplémentaires concernant le port du masque peuvent être requises en fonction de l'avis du bureau de santé publique local.
 - Les élèves ayant des difficultés sensorielles ou respiratoires peuvent recevoir une exemption de la direction de l'école, conformément aux politiques du conseil scolaire.

- Les élèves de maternelle/jardin sont encouragés à porter des masques non médicaux ou en tissu dans les espaces intérieurs, mais cela n'est pas obligatoire.

Dépistage et visiteurs

Remarque : Un visiteur est une personne qui vient dans une école et qui n'est pas employée par l'école ou le conseil scolaire.

Pour les fournisseurs d'activités, y compris les instructeurs (par exemple, les instructeurs de yoga ou d'escalade) :

- Tout visiteur de l'école (par exemple, les entraîneurs, les arbitres/officiels, les entraîneurs sportifs, les instructeurs externes) doit effectuer un autodépistage et porter un masque médical (par exemple, chirurgical/procédural) lorsqu'il se trouve dans les locaux de l'école.
- Un masque médical sera fourni par l'école si nécessaire.
- Tous les visiteurs et le personnel de l'école devront également effectuer un autodépistage tous les jours avant d'assister aux activités scolaires/sportives.
- Les conseils scolaires doivent avoir un processus en place pour confirmer le dépistage quotidien de tous les visiteurs avant ou à leur arrivée à l'école.
- Le bureau de santé publique local peut demander aux conseils scolaires de restreindre l'accès aux visiteurs.

Hygiène des mains et étiquette respiratoire

Remarque : Une hygiène des mains adéquate et l'étiquette respiratoire sont parmi les stratégies de protection les plus importantes.

Pour le personnel (par exemple, le personnel enseignant en salle de classe et d'éducation physique et santé), les fournisseurs d'activités externes (par exemple, instructeur de yoga ou d'escalade) et les élèves :

- Renforcer l'hygiène des mains et l'étiquette respiratoire.

- L'hygiène des mains doit être pratiquée par toute personne entrant dans l'école et intégrée à son programme quotidien à intervalles réguliers au cours de la journée (par exemple, avant et après une activité physique).
- Des affiches et des enseignes adaptées à l'âge des enfants doivent être placées autour des zones d'activité (par exemple, les gymnases, les salles d'entraînement et de musculation).
- Le personnel et les élèves doivent avoir facilement accès aux fournitures nécessaires pour respecter adéquatement l'hygiène des mains et l'étiquette respiratoire.
- Les bureaux de santé publique locaux peuvent fournir des directives supplémentaires à cet effet.

Distanciation et rassemblements

Remarque : Il faut toujours encourager la plus grande distanciation possible entre les élèves, entre les élèves et le personnel et entre les membres du personnel.

Pour entrer et sortir des milieux d'apprentissage, fournir des instructions pendant les cours :

- Les mesures de distanciation physique doivent être superposées à d'autres mesures de santé publique comme le dépistage, l'hygiène des mains, les cohortes, le nettoyage renforcé et le port du masque).
- Les périodes de déplacement des élèves doivent être échelonnées, si possible, afin de limiter les rassemblements d'élèves (par exemple, transition vers le gymnase, transition entre les périodes, transition entre les jeux/matchs).

Arrivée et départ de l'école et signalisation

Remarque : Les écoles doivent mettre au point des procédures d'arrivée et de départ qui favorisent la distanciation physique, dans la mesure du possible.

Pour les déplacements vers et depuis la zone d'activité (par exemple, le gymnase, la salle d'entraînement et de musculation, dehors) :

- Créer des itinéraires désignés pour permettre aux élèves de se déplacer vers et de les zones d'activités/de sports/de compétitions.

- Fournir des repères visuels ou des guides physiques, comme du ruban adhésif sur le sol ou les trottoirs et des enseignes/affiches sur les murs.
- Du désinfectant pour les mains devrait être disponible aux entrées et sorties de l'école et dans les salles de classe (y compris dans les gymnases, les salles d'entraînement et de musculation).

Surfaces fréquemment touchées

Remarque : Les surfaces fréquemment touchées sont des articles qui sont utilisés fréquemment et qui sont plus difficiles à nettoyer (par exemple, les bancs, les tapis de gymnastique).

- L'accent doit être mis sur l'hygiène régulière des mains afin de réduire le risque d'infection par les surfaces fréquemment touchées.
- Lorsque des surfaces fréquemment touchées sont utilisées, il est conseillé de les nettoyer et de les désinfecter au moins deux fois par jour, mais un nettoyage plus fréquent peut être nécessaire selon la fréquence d'utilisation et le degré de saleté.
- Dans la mesure du possible, des considérations particulières (par exemple, nettoyage, distanciation, limiter la participation avec équipement) doivent être prises pour les salles de classe dotées d'équipements fixes (par exemple, salles d'entraînement et de musculation).

Matériel partagé

Remarque : Le matériel partagé comprend des articles qui sont utilisés moins fréquemment et qui sont plus faciles à nettoyer (par exemple, ballons de basketball, cerceaux, bâtes de cricket).

- L'accent doit être mis sur l'hygiène régulière des mains et l'étiquette respiratoire pour réduire le risque d'infection lié au matériel partagé, en particulier lorsqu'il n'est pas possible de nettoyer régulièrement les objets partagés
- L'utilisation de matériel partagé est autorisée et le risque associé à la transmission avec des objets partagés est faible.

Espaces partagés (à l'intérieur)

Pour l'utilisation des vestiaires :

- Lorsque des cohortes différentes interagissent dans des espaces intérieurs partagés, il faut porter le masque et maintenir une distance aussi grande que possible entre les cohortes.
- Les stratégies suivantes peuvent être utilisées : blocage de zones dans les vestiaires, affichage rappelant aux élèves de garder leurs distances.

Transport des élèves

Pour les programmes d'éducation physique et de santé (ÉPS), d'éducation en plein air et pour les fournisseurs d'activités externes :

- **Capacité**

- Les véhicules scolaires peuvent fonctionner au maximum de sa capacité - les véhicules destinés aux élèves du primaire doivent réduire leur capacité dans la mesure du possible.
- Laisser le siège derrière le conducteur vide pour maintenir une distance physique entre le conducteur et les élèves.
- Lorsque les véhicules scolaires ne peuvent pas fonctionner au maximum de sa capacité, les élèves doivent être assis de manière à maximiser la distance physique.
- Les fenêtres doivent être ouvertes lorsque cela est possible afin d'augmenter la ventilation.
- **Remarque :** Les mesures de distanciation peuvent ne pas s'appliquer à d'autres véhicules comme les camionnettes et les voitures.

- **Masques**

- Le port du masque est requis pour les élèves de la première à la douzième année dans les véhicules scolaires.
- Les élèves de maternelle/jardin sont encouragés à porter un masque dans les véhicules scolaires.

- **Sièges assignés**

- Les élèves doivent se voir attribuer des sièges consignés sur un registre pour faciliter la recherche des contacts dans le cas où un élève ou un conducteur contracterait la COVID-19.
- Les élèves qui vivent dans le même foyer ou qui font partie de la même cohorte doivent être assis ensemble dans la mesure du possible.

Ventilation

Remarque : Les milieux d'apprentissage comprennent les gymnases, les piscines, les vestiaires, les salles de musculation et d'entraînement.

- Les conseils scolaires sont tenus de s'assurer que les systèmes de ventilation de toutes les écoles sont inspectés et en bon état de fonctionnement avant le début de l'année scolaire et de poursuivre les inspections et l'entretien tout au long de l'année scolaire.
- Pour les écoles dépourvues de ventilation mécanique en totalité ou en partie, les conseils scolaires doivent placer des appareils autonomes de filtres à particules aériennes à haute efficacité (HEPA) dans toutes les salles de classe et les milieux d'apprentissage (y compris les gymnases, les salles d'entraînement et de musculation). Ces appareils doivent être dimensionnés selon le milieu d'apprentissage où ils se trouvent.
- Les conseils scolaires sont encouragés à ouvrir les fenêtres si cela permet d'améliorer la ventilation des milieux d'apprentissage.

Hydratation

Il faut encourager chaque élève à apporter sa propre bouteille pour boire étiquetée à garder avec soi durant la journée et à ne pas la partager.

L'éducation en plein air

Les conseils scolaires sont encouragés à soutenir l'enseignement en plein air dans la mesure du possible.

Sorties scolaires

Remarque : Les excursions d'une journée et les séjours d'une nuit sont permis.

Pour les programmes d'éducation physique et de santé (ÉPS), d'éducation en plein air et pour les fournisseurs d'activités externes :

- Pour les excursions d'une journée ou d'une nuit, toute personne entrant dans la zone d'activité doit subir un dépistage sur approbation.
- On doit déposer ou venir chercher les élèves en dehors de la zone d'activité ou dans une zone désignée et isolée.
- Les élèves doivent être regroupés pendant toute la durée du voyage, le nombre d'élèves et de membres du personnel par cohorte variant en fonction des modalités de regroupement.
- La tenue quotidienne d'un registre précis des personnes qui se joignent au programme (par exemple, nom, coordonnées, heure d'arrivée/de départ, dépistage effectué) est nécessaire pour faciliter la recherche des contacts.
- Il est recommandé de décaler les heures d'arrivée et de départ afin de soutenir les mesures de cohorte et de distanciation physique.
- Il est recommandé de faire fonctionner les programmes en cohortes permanentes (avec des membres du personnel assignés) qui restent ensemble pendant toute la durée du programme.